

Il y a malheureusement toujours à dire sur les « incivilités » régulièrement constatées. En bonne place, les déjections canines et fait nouveau, mais que l'on peut classer dans ce registre, le nombre important de personnes n'ayant pas répondu, ou pas dans les temps, à l'enquête de recensement, et ce, malgré les courriers de relance et de mise en demeure. Inquiétant et désolant !

INSRIPTIONS SCOLAIRES RENTRÉE 2017

Sont concernés les enfants nés en 2014 pour une 1^{re} inscription à l'école de Torpes. Déposer en mairie jusqu'au 12 mai les photocopies du livret de famille, du carnet de vaccinations et un justificatif de domicile. Après avoir reçu un certificat de scolarité délivré par la mairie, prendre RDV avec la directrice de l'école au plus tard le 26 mai.

CHANGEMENTS DES HORAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2017/2018

Deux ans après la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, il a semblé nécessaire de repenser les après-midi, trop fractionnés et laissant peu de temps pour mener des activités sereinement. Les règles : 24 heures d'école, 5 matinées et 3 heures de TAP.

La nouvelle répartition présentée ci-dessous a été élaborée conjointement avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves, les Francas et la mairie. Adressée aux services académiques, sa validation est attendue courant mai/juin.

En rouge les temps d'école, en vert les Temps d'Activités Périscolaires.

Lundi et jeudi :

8h30 - 11h30 / 13h30 - 16h

Mardi et vendredi :

8h30 - 11h30 / 13h30 - 15h30 / 15h30 - 17h

Mercredi :

8h30 - 11h30 / 11h30 - 12h30 accueil périscolaire

CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

Nouvelles modalités de recueil des demandes

Désormais, les demandes et retraits des CNI ne seront plus assurés à la mairie. La procédure est déterritorialisée. Chaque usager pourra effectuer sa demande partout sur le territoire mais dans une commune équipée du dispositif de recueil permettant la numérisation des pièces du dossier et la prise des empreintes.

Pour notre secteur, Saint-Vit, Quingey et Besançon peuvent recueillir les demandes. Procédure obligatoire : effectuer sa pré-demande en ligne et prendre rendez-vous auprès de la commune de son choix. Les directives à ce sujet ne sont pas très précises : plusieurs adresses permettent d'effectuer cette démarche. Nous avons testé celle-ci avec succès : <https://passeport.ants.gouv.fr>

Pour les personnes ne disposant pas d'équipement informatique, la mairie pourra les accompagner pour effectuer la pré-demande.

Désherbage des rues du village

L'usage de désherbant chimique est désormais interdit. Le désherbage des bords de rues doit se faire à la main ! Ce qui prend beaucoup de temps.

À la suite de cette mesure, la CAGB a mandaté une association qui a réalisé un état des lieux auprès de chaque commune de son périmètre. À partir de cette démarche, la commune a fait une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, chargée entre autre du contrôle de qualité de la ressource en eau, qui peut aider à l'acquisition de matériel pour le désherbage mécanique.

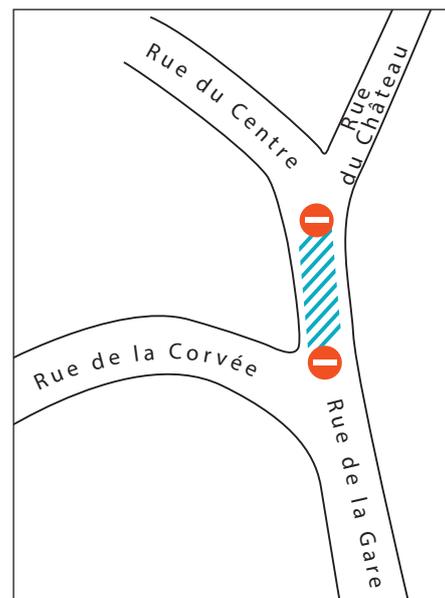
En attendant, les particuliers de bonne volonté peuvent aussi, dans la mesure du possible, désherber devant chez eux.

CIRCULATION AU CENTRE DU VILLAGE

Malgré les équipements et règles mises en place (ralentisseurs, zone 30), force est de constater que nombre de véhicules traversent encore le village à vitesse excessive. Parmi ceux-ci, beaucoup de petits utilitaires. Ces véhicules sont souvent en transit, mais pas uniquement ! Solution radicale évoquée en conseil municipal : interdire totalement la circulation dans la partie basse de la rue du Centre et la réserver uniquement aux bus et véhicules de secours. L'arrêt de bus pourrait alors être repositionné à cet endroit.

Il est clair qu'une telle mesure présente également des inconvénients.

Aussi votre avis nous intéresse. Soit par mail : mairietorpes@torpes.fr ou en retournant ce coupon.



M. Mme (facultatif)
résidant rue (obligatoire)

est favorable défavorable à la mise en place de cette réglementation.

PROJET PLACE DE L'ÉGLISE

Rappelons qu'à l'origine, une réflexion était menée pour la création d'un accès handicapé à la mairie et sa place de stationnement et la rénovation du monument aux Morts.

Il nous a semblé plus pertinent de travailler à la refonte complète de la place qui est remarquable à bien des égards. L'élaboration du projet a connu bien des attermoissements. Situé dans le périmètre d'un bâtiment classé, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est prépondérant dans les partis-pris d'aménagement. Après plusieurs heures de réunion, le plan présenté ci-dessous devrait, c'est en tout cas le vœu que nous formons, être conforme à ses prescriptions.

Le diagnostic sanitaire des tilleuls réalisé à la fin de l'automne a préconisé l'abattage pour cinq d'entre eux (dont un de manière urgente). Finalement, les six ont été abattus et six tilleuls seront replantés à la fin des travaux, en observant un retrait par rapport au mur d'enceinte des annexes du château et un décalage vers le haut de la place pour dégager l'église. C'était là une prescription de l'ABF qui souhaitait également intégrer l'église dans la réflexion globale. C'est à sa demande qu'un éclairage de la façade de l'église est prévu, quand les enduits du clocher seront repris (dans un second temps).



COÛT DE L'OPÉRATION

Pour l'instant, ne sont connus que ceux qui concernent l'enfouissement des réseaux électricité et téléphone, l'éclairage public (subventionnés à hauteur de 42% par le SYDED) et la création du réseau E. P.

Nous avons reçu une subvention de 54 000 € de la Région et une autre de l'État (calculée sur le montant des travaux spécifiques à la création de l'accès handicapé).

Quand l'ensemble des marchés seront passés, nous solliciterons une aide auprès de la CAGB au titre du programme « Cœur de village ».

L'objectif étant de maintenir le reste à charge pour la commune sous le seuil de 150 000€.

Début des travaux avant l'été et achèvement espéré pour la fin de l'année.

COPEAUX DE BOIS

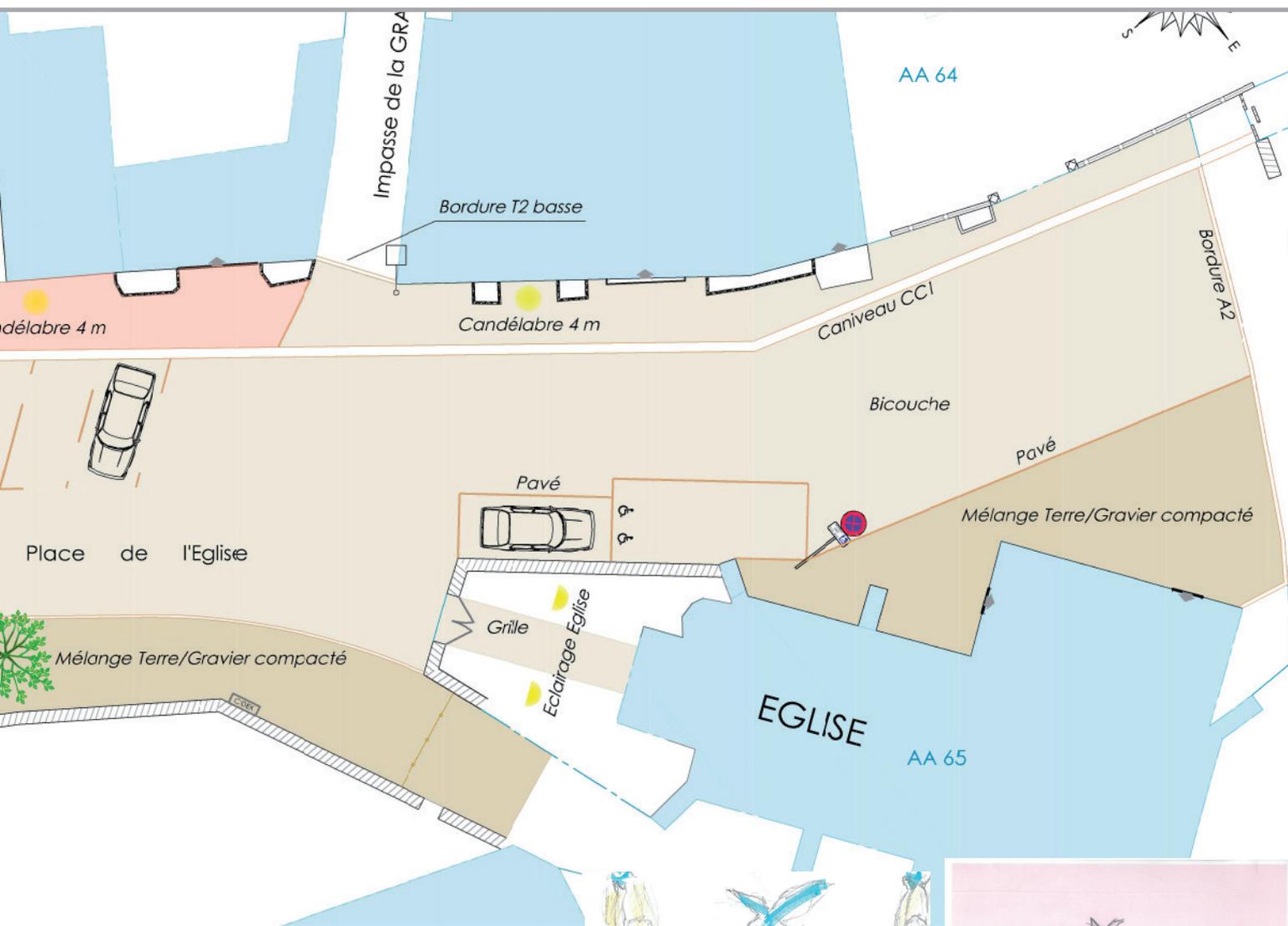
Les houppiers des tilleuls abattus ont été broyés. Les copeaux sont stockés sur le terrain communal Aux Chaseaux et sont à la libre disposition des villageois (au bout de la rue de la Hutte Gallo-romaine).

Une esplanade devant la mairie : selon le relevé topographique, la base de l'ancienne fontaine est presque au même niveau que le seuil de la mairie. Ainsi une esplanade en très légère pente sera créée devant la mairie en jouant sur plusieurs matériaux : dalles pour marquer le parvis, béton désactivé de deux teintes différentes, pose de pavés béton granité pour ceindre et délimiter les espaces. La circulation des véhicules va se trouver évidemment modifiée. Le nombre de place de stationnement sera quasiment le même qu'aujourd'hui, réduit tout de même dans la mesure où deux places seront réservées aux personnes à mobilité réduite. Pour mémoire, la commune a agrandi le parking rue du Château en 2015.

Les réseaux électricité et téléphone sont enfouis. Le bureau d'étude mandaté par le SYDED, maître d'œuvre pour ces travaux, est chargé de programmer les interventions pour alimenter les riverains.

Nous attendons le feu vert de l'ABF pour lancer les appels d'offres pour le marché de voirie. La création du réseau eaux pluviales sera confié à l'entreprise Lartot.

L'éclairage public a retenu toute l'attention de l'Architecte des Bâtiments de France. Ainsi, sont préconisés des candélabres de 4m de haut maximum positionnés « en ligne » ainsi que 2 éclairages au sol devant la mairie.

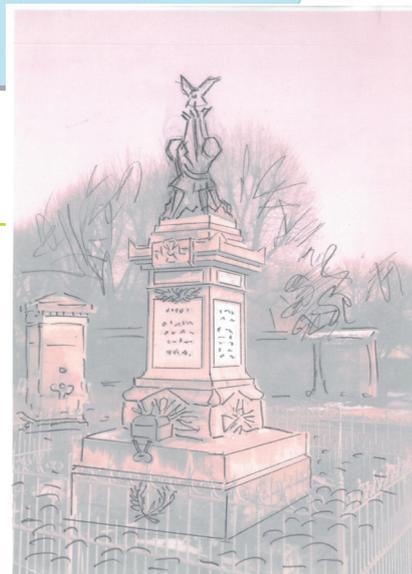


Monument aux Morts

La dépose de la barrière a été validée par l'ABF. Le jardinet entourant le monument, source d'infiltrations qui l'ont dégradé, sera supprimé et remplacé par les pierres des marches actuelles de la mairie.

Les plaques seront changées, les joints et enduits repris.

Une statue (voir esquisses ci-contre), création du sculpteur torpésien Rémy Pointurier, coiffera le monument rénové.



BUDGETS

GÉNÉRAL : retracé dans les grandes lignes dans le schéma ci-dessous, il fait apparaître une capacité d'investissement de l'ordre de 400 000 €.

Les investissements prévus l'an passé ont pour nombre d'être eux été reportés à cette année. Pour certains, les subventions ont été en partie versées. Ce qui explique l'importance de l'excédent 2016.

Principaux projets :

- aménagement de la place de l'Église ;
- rénovation du monument aux Morts ;
- acquisition d'une classe mobile (valisette d'une douzaine de tablettes) ;

- création de place et d'accès pour le stockage des bois ;

- achat d'un défibrillateur ;

La création d'une réserve incendie à la Piroulette sera décidée en fonction de l'avis du SDIS suite au renforcement du réseau.

De même l'acquisition d'un matériel spécifique pour le désherbage sera validée en fonction du montant de subvention obtenu.

À noter que cette année encore, les taux des taxes communales ne subissent pas de hausse.

EAU : les tarifs sont inchangés. En 2017, les efforts se porteront sur l'amélioration du réseau (recherche et réparation des fuites principalement, télé-relevés).

Les travaux à la Piroulette se sont révélés complexes (fuites en chaîne sur le vieux réseau avant mise en service du nouveau) et ont généré des désagréments à répétitions pour les habitants du hameau. Nous leur présentons nos excuses. Le coût total de l'opération est de l'ordre de 150 000€ TTC. Les finitions de la voirie auront lieu dans les jours prochains.

ASSAINISSEMENT : tarifs inchangés également. Gros travaux pour la mise en séparatif des secteurs Vignottes, Grande Plaine, Rte d'Osselle.

Changement important pour les habitations relevant du SPANC (assainissement non collectif). Le contrôle qui doit être effectué à nouveau cette année ne sera pas facturé intégralement mais fera l'objet d'une redevance désormais annuelle de 24 € (alignement sur les communes de la CAGB en prévision du transfert de la compétence en 2018).

Vente de composteurs individuels

Au pôle industriel du Sybert (Besançon Planoise) :

mercredi 5/04 de 13h à 16h ;

samedi 8/04 de 9h à 12h ;

mercredi 7/06 de 13h à 16h ;

samedi 10/06 de 9h à 12h ;

mercredi 11/10 de 13h à 16h ;

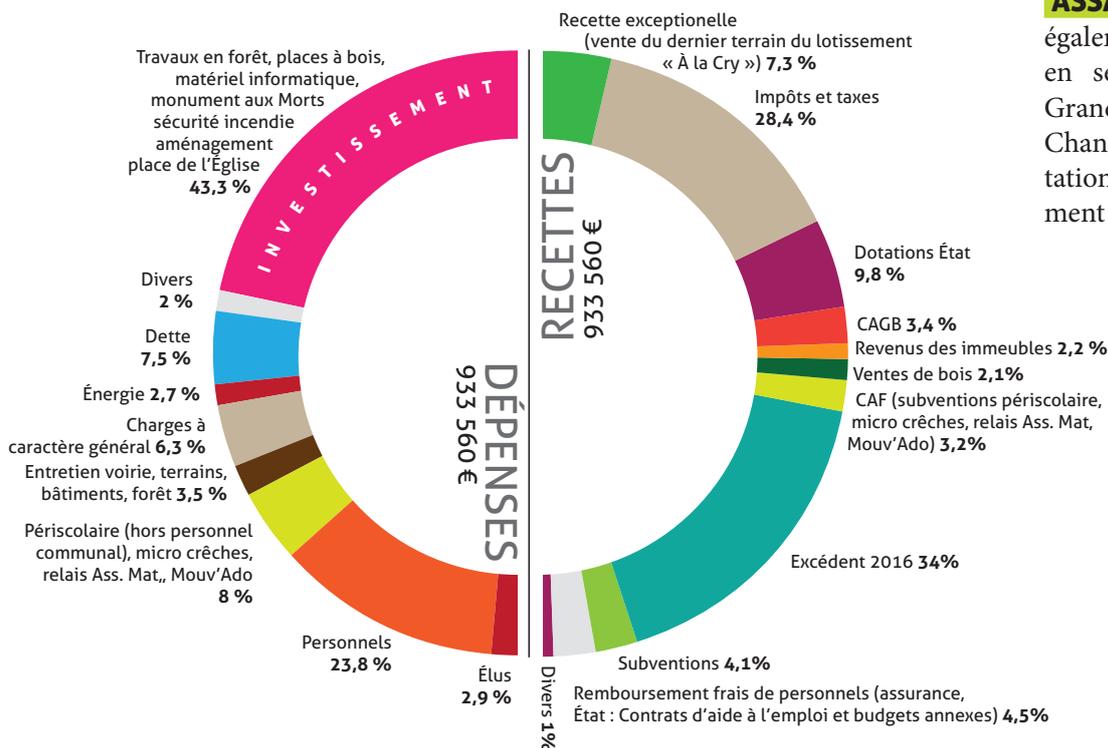
samedi 14/10 de 9h à 12h.

On peut réserver son composteur sur le site du Sybert.

Enlèvement ordures ménagères

Comme annoncé au printemps dernier les camions benne ne doivent plus effectuer de marche arrière lors du ramassage des poubelles. La commune a aménagé des espaces de retournement là où elle disposait du foncier. Cette procédure est pénalisante, notamment pour les personnes âgées lorsque le point de collecte est éloigné de leur habitation. C'est le cas rue de Fournay-Bon où la place de retournement n'est pas suffisamment dimensionnée pour permettre la manœuvre de retournement.

Les solutions, si elles existent, seront recherchées pour résoudre ces problèmes.



Coupeure du courant

ÉNEDIS va entreprendre des travaux sur le réseau de distribution d'électricité qui entraîneront une coupeure d'électricité le **jeudi 20 avril entre 9 et 11h**.

Rues concernées : Grande Plaine, Vignottes, Combe, Néflier, Fournay-Bon, Combe aux Faives, Osselle (à partir du n°22) et Pré des Vignes.

Contacts mairie

03 81 58 65 61
mairietorpes@torpes.fr

WWW.TORPES.FR

Heures d'ouverture du secrétariat

Lundi : 9 h / 12 h
Mercredi et vendredi : 14 h / 18 h
Permanence du maire
Mardi et jeudi : 16h / 17 h 30
Samedi matin sur RDV.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Élections

De nouvelles cartes d'électeur sont en cours d'acheminement. **Le bureau de vote sera ouvert de 8 à 19h**. Rappel : la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire.

Triathlon Vauban

Cette compétition sportive pluridisciplinaire (natation, vélo et course à pied) inscrite au calendrier international se délocalise à l'occasion de sa troisième édition.

Elle se déroulera le **dimanche 4 juin** et se déploiera sur les communes d'Osselle-Routelle et Torpes (pour la course à vélo uniquement). Les départementales 12 et 104 seront coupées en direction d'Osselle et Routelle et, sur Torpes, les routes d'Osselle et Routelle seront neutralisées sur une moitié de la chaussée. Les riverains seront invités à la plus grande prudence et à limiter, autant que faire se peut, les déplacements en voiture.